

EVEREST®

SOLUPAK® 70 DF

70% WATER DISPERSIBLE GRANULAR HERBICIDE IN WATER-SOLUBLE PACKETS

FOR POSTEMERGENCE CONTROL OF WILD OAT AND GREEN FOXTAIL
IN ALL TYPES OF SPRING WHEAT AND DURUM WHEAT

FOR SALE AND FOR USE IN
MANITOBA, SASKATCHEWAN,
ALBERTA AND PEACE RIVER
REGION OF BRITISH COLUMBIA ONLY

GROUP

2

HERBICIDE

AGRICULTURAL

GUARANTEE: Flucarbazone at 66%
(present as flucarbazone-sodium)

The logo for Arvesta, featuring the word "Arvesta" in a stylized, cursive font with a wave-like underline.

REGISTRATION NUMBER 26448 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

(See booklet for additional precautions)

DO NOT SELL WATER-SOLUBLE PACKETS SEPARATELY.

KEEP WATER-SOLUBLE PACKETS IN THIS CONTAINER AND STORE IN A COOL, DRY PLACE.

DO NOT ALLOW PACKETS TO BECOME WET PRIOR TO ADDING TO THE SPRAY TANK.

CONTAINS FOUR 174 GRAM WATER-SOLUBLE PACKET

TOTAL NET CONTENTS: 696 GRAMS

FOR PRODUCT INFORMATION CALL 1-866-761-9397

ARVESTA CORPORATION
100 First Street, Suite 1700
San Francisco, CA 94105
EPA Est. No. 065387-AR-001
Label Number 20445-D

Canadian Agent:
ARVESTA CANADA, INC.
160 Bloor Street, Suite 935
Toronto, Ontario, Canada M4W 1B9
(416) 868-1103

NOTICE TO USER: This control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the PEST CONTROL PRODUCTS ACT to use a control product under unsafe conditions.

NOTICE TO BUYER: Seller's guarantee shall be limited to the terms set out on the label and, subject thereto, the buyer assumes the risk to persons or property arising from the use or handling of this product and accepts the product on that condition.

PRODUCT INFORMATION

EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide is a selective postemergence herbicide for use in spring wheat (hard red spring, Canada Prairie spring, soft white spring, and extra strong or utility) and durum wheat.

EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide must be tank mixed with a surfactant and a broadleaf herbicide listed on this label. See section on Tank Mixes for recommended products.

EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide is absorbed by foliage of wild oat and green foxtail. Wild oat and green foxtail cease growth soon after EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide application. Complete weed control may not be seen for one to two weeks. However, weeds will have stopped growing and the competitive effects removed.

EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide will control wild oat biotypes which have developed resistance to ACCase (Group 1) and triallate (Group 8) herbicides.

It will also control green foxtail biotypes resistant to ACCase (Group 1) and dinitroaniline (Group 3) herbicides.

One pouch of 4x174 g water-soluble packets contains enough EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide to treat 16-32 hectares (40-80 acres) depending on the target grassy weed to be controlled.

DIRECTIONS FOR USE

Read the entire DIRECTIONS FOR USE before using EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide.

- Ground application only. **DO NOT APPLY BY AIR.**
- Do not mix, load or clean spray equipment within 10 metres of well-heads or aquatic systems, including marshes, ponds, ditches, streams, lakes, etc.

- Buffer Zones: Overspray or drift to sensitive habitats should be avoided. A buffer zone of 20 m is required between the downwind edge of the boom and the closest edge of sensitive terrestrial habitats including forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, and shrublands. A buffer zone of 35 m is required between the downwind edge of the boom and the closest edge of sensitive aquatic habitats including sloughs, coulees, ponds, prairie potholes, lakes, rivers, streams, wetlands, and wildlife habitat at the edge of these bodies of water. Do not contaminate these habitats when cleaning and rinsing spray equipment or containers.
- Consult the label of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture.
- Do not apply during periods of dead calm, when winds are gusty or when wind speed is greater than 15 km/hr at 2 m high above ground at the site of application.
- **Do not apply if it is raining or if rainfall is expected within one (1) hour after application.**
- Do not feed or graze treated fields. Wheat grain or straw from treated fields may be fed to livestock.
- Do not allow this chemical to drift on to other crops, especially canola, tame oats, or other non target crops.
- Observe minimum interval to harvest of 80 days after treatment.
- Do not treat wheat underseeded to legumes.

TIMING OF APPLICATION

Do not apply EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide before crop emergence is complete. Research has demonstrated that optimum wheat yield is obtained by early removal of grassy weeds before tillering. Apply EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide to wheat that has a minimum of one leaf to a maximum of four leaves on the main stem, plus two tillers. Application beyond this stage may result in yield losses due to weed competition.

RECOMMENDED APPLICATIONS

APPLICATION TIMING		
CROP/WEEDS	GROWTH STAGE	REMARKS
Spring Wheat Durum Wheat	1 leaf to 6 total leaves	1 leaf to 4 leaves on main stem, plus 2 tillers
Wild oat (<i>Avena fatua</i>), Green foxtail (<i>Setaria viridis</i>)	1 leaf to 6 total leaves	1 leaf to 4 leaves on main stem, plus 2 tillers

APPLICATION RATES			
CROP	WEED	RATE	REMARKS
Spring Wheat Including: hard red spring, Canada Prairie spring, soft white spring and extra strong (utility) wheat Durum Wheat	Wild oat and Green foxtail (Wild millet)	43 g/ha (each packet treats 4 hectares or 10 acres)	For control of wild oat and green foxtail, EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide plus a surfactant in combination with a broadleaf herbicide, when the majority of wheat has a minimum of one leaf to a maximum of four leaves on the main stem, plus two tillers. Wild oat should be no larger than 4-leaf, 2 tillers. Green foxtail should be no larger than 4-leaf, 2 tillers.
	Green foxtail (Wild millet) ONLY	21.5 g/ha (each packet treats 8 hectares or 20 acres)	

Wheat exposed to water-logged or saturated soils, or temperature extremes such as heat or freezing weather, or drought, low fertility or plant disease at application time could show unacceptable injury symptoms. Weed control also may be reduced by these same conditions.

TANK MIXES: For broad spectrum control of both annual grasses and broadleaf weeds, EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide must be mixed with one of the broadleaf herbicides plus a surfactant listed in the following table. With all tank-mix partners, read and follow the use directions, rates, precautions, timing, recropping restrictions, grazing interval restrictions and recommendations on the broadleaf herbicide and surfactant labels.

WEED CONTROL IN SPRING WHEAT					
BROADLEAF HERBICIDE TANK MIX PARTNER		BROADLEAF HERBICIDE PRODUCT RATES per hectare	EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide Rate		Surfactants (0.25% v/v or 0.25L/100L)
			Wild Oat Green Foxtail	Green Foxtail ONLY***	
1	2,4-D Amine	Up to 560 g ae/ha	43 g/ha	21.5 g/ha	Surf 92 Super Spreader LI 700® Penetrating Surfactant Agral® 90 Ag-Surf
2	2,4-D Ester	Up to 560 g ae/ha	43 g/ha	21.5 g/ha	Surf 92 Super Spreader LI 700® Penetrating Surfactant Agral® 90 Ag-Surf®
3	**Ally® + 2,4-D Amine	5 or 7.5 grams/ ha Ally + up to 560 g ae/ha 2,4-D Amine	***43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
4	**Ally® + 2,4-D Ester	5 or 7.5 grams/ ha Ally + up to 560 g ae/ha 2,4-D Ester	***43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®

WEED CONTROL IN SPRING WHEAT (continued)					
BROADLEAF HERBICIDE TANK MIX PARTNER		BROADLEAF HERBICIDE PRODUCT RATES per hectare	EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide Rate		Surfactants (0.25% v/v or 0.25L/100L)
			Wild Oat Green Foxtail	Green Foxtail ONLY***	
5	Attain® Herbicide Tank Mix	0.6 L/ha Attain A + 1 L/ha Attain B	***43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
6	Buctril® M	1 L/ha	43 g/ha	21.5 g/ha	Surf 92 Super Spreader LI 700® Penetrating Surfactant Agral® 90 Ag-Surf®
7	Curtail® M	1.5 – 2.0 L/ha	***43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
8	*DyVel®	1.25 L/ha	***43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
9	*DyVel® DS	850 mL/ha	***43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
10	Estaprop®	1.75 L/ha	43 g/ha	21.5 g/ha	Surf 92 Super Spreader LI 700® Penetrating Surfactant Agral® 90 Ag-Surf®
11	Express Pack®	10 grams/ha Express + 0.625 L/ha 2,4-D	43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®

WEED CONTROL IN SPRING WHEAT (continued)

	BROADLEAF HERBICIDE TANK MIX PARTNER	BROADLEAF HERBICIDE PRODUCT RATES per hectare	EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide Rate		Surfactants (0.25% v/v or 0.25L/100L)
			Wild Oat Green Foxtail	Green Foxtail ONLY***	
12	Frontline™ 2,4-D Herbicide Tank Mix	100 ml/ha Frontline 2,4-D A + 1.0 L/ha Frontline 2,4-D B	43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
13	Frontline™ Herbicide Tank Mix	100 ml/ha Frontline A + 0.84 L/ha Frontline B	43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
14	MCPA Amine	up to 560 g ae/ha	43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
15	MCPA Ester	up to 560 g ae/ha	43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
16	Pardner®	1 L/ha	43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
17	Prestige® Herbicide Tank Mix	0.8 L/ha Prestige A + 2.0 L/ha Prestige B	***43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
18	**Refine Extra® + 2,4-D Amine	20 g/ha Refine Extra + up to 560 g ae/ha 2,4-D Amine	43 g/ha	21.5 g/ha	Surf 92 Super Spreader LI 700® Penetrating Surfactant Agral® 90 Ag-Surf®

WEED CONTROL IN SPRING WHEAT (continued)

	BROADLEAF HERBICIDE TANK MIX PARTNER	BROADLEAF HERBICIDE PRODUCT RATES per hectare	EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide Rate		Surfactants (0.25% v/v or 0.25L/100L)
			Wild Oat Green Foxtail	Green Foxtail ONLY***	
19	**Refine Extra® + 2,4-D Ester	20 grams/ha Refine Extra + up to 560 g ae/ha 2,4-D Ester	43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
20	*Target®	1 to 1.5 L/ha	***43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
21	Spectrum™ Herbicide Tank Mix	100 ml/ha Spectrum A + 1.5 L/ha Spectrum B	43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
22	Thumper®	1 L/ha	43 g/ha	No	Surf 92 Super Spreader LI 700® Penetrating Surfactant Agral® 90 Ag-Surf®
23	**Unity® Herbicide Tank Mix	0.5 L/ha Unity EC + 10.6 grams/ha Unity 75 WG	***43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®

WEED CONTROL IN DURUM WHEAT					
BROADLEAF HERBICIDE TANK MIX PARTNER		BROADLEAF HERBICIDE PRODUCT RATES	EVEREST SOLUPAK 70 DF HERBICIDE RATE***		Surfactants (0.25% v/v or 0.25L/100L)
			Wild Oat Green Foxtail	Green Foxtail ONLY	
1	2,4-D Amine	420 g ae/ha	43 g/ha	21.5 g/ha	Agral® 90 Ag-Surf®
2	2,4-D Ester	420 g ae/ha	43 g/ha	21.5 g/ha	Agral® 90 Ag-Surf®
3	Frontline™ Herbicide Tank Mix	100 ml/ha Frontline A + 0.84 L/ha Frontline B	43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®
4	Spectrum™ Herbicide Tank Mix	100 ml/ha Spectrum A + 1.5 L/ha Spectrum B	43 g/ha	No	Agral® 90 Ag-Surf®

* Reduction in wild oat control may be observed with this tank-mix partner.

** Addition of a second surfactant is not required for EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide tank mixes with the herbicides Ally, Refine Extra and Unity Herbicide Tank Mix. Use only one of the recommended surfactants from the EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide label at an application rate of 0.25% v/v (0.25 L per 100 L total spray solution).

*** Apply specified dosage in at least 100 L of water per hectare (45 L/acre or 10 gallons/acre).

MIXING INSTRUCTIONS

The enclosed packets containing EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide are **water-soluble** and will dissolve completely in water. After opening the outer bag, drop the required number of unopened inner packets into the spray tank as directed. Reseal outer bag to protect remaining packets. Do not excessively handle water-soluble packets or expose to moisture since this may cause breakage. Do not allow packets to become wet prior to mixing spray solution. Do not handle with wet hands.

CAUTION: Do not use packets in liquid fertilizer. Do not use packets in a tank-mix with products that contain boron or release free chlorine. The resultant reaction of water-soluble packets and boron or free chlorine is a plastic which is not soluble in water or solvents such as diesel oils, kerosene, gasoline or alcohol.

Ensure the spray tank is clean. In-line strainers and nozzle screens should be clean and 50-mesh or coarser.

1. Fill the spray tank 1/3 to 1/2 full with clean water and begin agitation or bypass.
2. Add the required number of unopened packets of EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide, as determined under "Recommended Rates", directly to the spray tank. Vigorous agitation is required to dissolve the EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide. Depending on the water temperature and the degree of agitation, the packets should be completely dissolved within approximately 5 to 10 minutes from the time they were added to the water. Check bottom of tank to ensure the EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide is completely dissolved. Maintain sufficient agitation during both mixing and application.
3. Add the broadleaf weed herbicide.
4. Add the surfactant, then complete filling tank with balance of water needed.

SPRAYING INSTRUCTIONS

Apply in a spray volume of 50-100 L/ha (22.5-45 L/acre or 5-10 gallons/acre)-unless otherwise specified in tank-mix partner section of this label-at 207-345 kPa (30-50 PSI) pressure to ensure proper weed coverage.

Flat fan nozzles of 80° or 110° are recommended for optimum coverage. Do not use floodjet or control droplet application equipment. Nozzles may be oriented 45° forward to enhance crop penetration and to give better weed coverage.

ROTATIONAL CROPS

The following crops may be planted 11 months after an application of EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide.

Black, Dark Brown and Gray-Wooded Soil Zones: Spring wheat, barley, canola, field peas.*

Brown Soil Zone: Spring wheat.

Or, fields can be summerfallowed.

*Field peas may be grown the year following EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide application in fields where precipitation has been normal or above normal (10 year average) during the growing season, and where organic matter content is above 4%, and pH below 7.5.

SPRAYER CLEAN-UP

1. Drain the tank and thoroughly rinse spray tank, boom and hoses with clean water. Pay particular attention to flushing out any visible deposits.
2. Fill the tank with clean water and 1% v/v (1L/100L) household ammonia. Flush the hoses, boom and nozzles with the cleaning solution. Circulate for at least 15 minutes. Flush hoses, boom and nozzles once more, then drain the tank;

3. Clean nozzles and screens in a separate container using the ammonia and water;
4. Repeat #2;
5. Rinse tank, boom and hoses with clean water.
 - Do not clean sprayer near desirable vegetation, wells, or other water sources;
 - Dispose of all rinsings in accordance with provincial regulations;
 - Check tank-mix partner label for any additional clean-up procedures.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide is a Group 2 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide and other Group 2 wild oat herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide or other Group 2 wild oat herbicides with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted.
- Herbicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical), cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated weed populations for resistance development.
- Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment and planting clean seed.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact ARVESTA CORPORATION at 1-866-761-9397.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

PROTECTIVE CLOTHING: When handling (mixing and loading) EVEREST SOLUPAK Herbicide, wear long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes.

Read and follow handling precautions and protective clothing recommendations on broadleaf herbicide and surfactant tank-mix partner labels. Follow manufacturer's instructions for cleaning/maintaining PPE (Personal Protective Equipment). If no such instructions for washables, use detergent and hot water. Keep PPE apart from other laundry and wash separately.

Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Remove clothing immediately if pesticide gets inside, then wash thoroughly and put on clean clothing. Remove personal protective equipment immediately after handling this product. Wash the outside of gloves before removing. As soon as possible, wash thoroughly and change in to clean clothing.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., contact 1-866-375-4648 or www.cropro.org/.

FIRST AID

If swallowed: Call a physician or Poison Control Centre **IMMEDIATELY**. Drink one or two glasses of water and induce vomiting by touching back of throat with finger or, if available, by administering syrup of ipecac. If syrup of ipecac is available, administer 1 tablespoon (15 mL) of syrup of ipecac followed by 1 to 2 glasses of water. If vomiting does not occur within 20 minutes, repeat the dose once. Do not induce vomiting or give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin: Wash thoroughly with soap and water. Get medical attention if irritation occurs.

If in eyes: Hold eyelids open and flush with plenty of water for 15 minutes. Get medical attention if irritation occurs.

If inhaled: Remove from site of exposure.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

No specific antidote is available. Treat the patient symptomatically.

STORAGE AND DISPOSAL

PESTICIDE STORAGE: Store in cool, dry place and in such a manner as to prevent cross contamination with other pesticides, fertilizers, food, or feed. Store in original

container and out of reach of children, preferably in a locked storage area. EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide is not affected by freezing; however, the water-soluble packet becomes brittle and may break if handled roughly in a frozen condition. Avoid physical damage to EVEREST SOLUPAK 70 DF Herbicide water-soluble packets during storage and prior to mixing in spray tank.

SPILL CLEAN-UP: Follow safety precautions as directed for handling the product. Sweep spilled product with a broom and shovel into tightly closable container. If on a floor or hard surface, wash the surface or floor with detergent and water, then rinse. If on soil, collect surface soil contaminated with the product. If the product is clean, it may be used; otherwise, follow the DISPOSAL instructions.

DISPOSAL: Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal.

1. After the outer bag is empty, make it unsuitable for further use.
2. Dispose of the outer bag in accordance with provincial requirements.
3. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**In case of emergency involving a
major spill, fire or poisoning
Call CHEMTREC, 24 hours at
(703) 527-3887 or 1-800-424-9300**

®EVEREST is a registered trademark of ARVESTA CORPORATION.

®SOLUPAK is a registered trademark of Bayer, Inc., used under license by ARVESTA CORPORATION.

BUGTRIL, PARDNER, THUMPER and UNITY are registered trademarks of Rhone-Poulenc, Agrochimie, France; authorized user Rhone-Poulenc, Canada Ltd.

ESTAPROP is a registered trademark of Nufarm Agriculture, Inc.

ALLY, EXPRESS PACK and REFINE EXTRA are registered trademarks of E.I. DuPont de Nemours & Co.

TARGET is a registered trademark of Novartis Crop Protection, Inc.

AGRAL 90 is a registered trademark of Zeneca Ltd., England.

AG-SURF is a registered trademark of Interprovincial Cooperative Ltd.

DYVEL is a registered trademark of BASF.

ATTAIN, CURTAIL and PRESTIGE are registered trademarks of Dow AgroSciences.

LI 700 is a registered trademark of Loveland Industries, Inc.

FRONTLINE and SPECTRUM are trademarks of Dow AgroSciences, LLC.

EVEREST®

SOLUPAK® 70 DF

**HERBICIDE GRANULÉ À 70 % DISPERSABLE DANS
L'EAU EN SACHETS HYDROSOLUBLES**

**POUR LA SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DE LA FOLLE AVOINE ET DE LA SÉTAIRE
VERTE DANS TOUS LES TYPES DE BLÉ DE PRINTEMPS ET DANS LE BLÉ DUR**

**EN VENTE POUR UTILISATION
AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN,
EN ALBERTA ET DANS LA RÉGION
DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN
COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT**

GROUPE

2

HERBICIDE

USAGE AGRICOLE

**GARANTIE : Flucarbazone à 66 %
(présent sous forme de flucarbazone-sodique)**

The logo for Arvesta, featuring the brand name in a stylized, cursive font with a leaf-like flourish underneath.

NO. D'HOMOLOGATION 26448 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

(consulter les précautions additionnelles à l'arrière)

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.

CONSERVER LES SACHETS HYDROSOLUBLES DANS CE CONTENANT ET

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

EMPÊCHER QUE LES SACHETS SOIENT MOUILLÉS AVANT D'ÊTRE DÉPOSÉS DANS
LE RÉSERVOIR DE PULVÉRISATION.

CONTIENT QUATRE SACHETS HYDROSOLUBLES DE 174 GRAMMES

CONTENU NET TOTAL : 696 GRAMMES

Renseignements sur le produit téléphoner au : 1-866-761-9397

ARVESTA CORPORATION
100 First Street, Suite 1700
San Francisco, CA 94105

Représentant canadien:
ARVESTA CANADA, INC.
160 Bloor Street, East, Suite 935
Toronto, Ontario M4W 1B9 Canada
(416) 868-1103

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF est un herbicide de postlevée sélectif qui s'applique sur le blé de printemps (blé de force roux de printemps, blé roux de printemps Canada Prairie, blé tendre blanc de printemps, blé extra fort et blé d'utilité générale) et dans le blé dur.

L'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF doit être mélangé en cuve avec l'un des agent tensio-actifs et l'un des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges indiqués sur cette étiquette. Consulter la section Mélanges en cuve pour connaître les produits recommandés.

L'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF est absorbé par les feuilles de la folle avoine et de la sétairie verte. La croissance de la folle avoine et de la sétairie verte cesse peu après l'application de l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF. Il peut falloir une à deux semaines afin qu'une suppression complète des mauvaises herbes soit visible. Toutefois, les mauvaises herbes auront cessé de pousser et les effets de la concurrence auront été éliminés.

L'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF supprime les biotypes d'avoine folle qui ont développé une résistance aux herbicides à base d'ACCCase (groupe 1) et de triallate (groupe 8). Il supprime également les biotypes de sétairie verte résistant aux herbicides à base d'ACCCase (groupe 1) et de dinitroaniline (groupe 3).

Un sac de quatre sachets hydrosolubles de 174 g contient suffisamment d'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF pour traiter 16 à 32 hectares (40 à 80 acres) selon la mauvaise herbe graminée ciblée.

MODE D'EMPLOI

Lire le mode d'emploi au complet avant d'utiliser l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF.

- Application terrestre seulement. **NE PAS APPLIQUER PAR DU HAUT DES AIRS.**
- Ne pas mélanger, charger ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 10 mètres de têtes de puits ou de systèmes aquatiques, y compris des marais, des étangs, des fossés, des cours d'eau, des lacs, etc.
- Zones tampons : Il faut éviter la surpulvérisation ou la dérive vers des habitats écologiquement fragiles. Une zone tampon de 20 m est nécessaire entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus proche des habitats terrestres fragiles, y compris les secteurs boisés, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies et les terres broussailleuses. Une zone tampon de 35 m est nécessaire entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus proche des habitats aquatiques fragiles, y compris les broussailles, les coulées, les étangs, les fondrières des Prairies, les lacs, les rivières, les cours d'eau, les marécages, et les habitats fauniques se trouvant en bordure de ces plans d'eau. Ne pas contaminer ces habitats en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation ou les contenants.
- Consulter l'étiquette des produits d'association et appliquer la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) prévue pour ces produits dans le mélange en cuve.
- Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat, lorsque le vent souffle en rafales ou lorsqu'il souffle à plus de 15 km/h à 2 m au-dessus du sol sur le lieu de l'épandage.
- **Ne pas appliquer s'il pleut ou si des averses sont prévues dans l'heure suivant l'application.**
- Ne pas laisser paître les bêtes dans les champs traités ni donner comme fourrage aux bêtes. Les grains de blé ou les résidus de culture provenant des champs traités peuvent être donnés aux bêtes comme fourrage.
- Empêcher la dérive de ce produit vers d'autres cultures, en particulier le canola, l'avoine cultivée ou d'autres cultures non ciblées.
- Après le traitement, observer un délai d'attente avant la récolte de 80 jours.
- Ne pas traiter le blé contre-ensemencé de légumineuses.

PÉRIODE D'APPLICATION

Ne pas appliquer l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF avant que la culture ne soit entièrement levée.

Les recherches ont montré qu'on obtient un rendement optimal du blé en procédant à une suppression précoce des mauvaises herbes graminées avant le tallage. Appliquer l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF sur le blé dont la tige principale comporte un minimum d'une feuille et un maximum de quatre feuilles, plus deux talles. Au-delà de ce stade, l'épandage peut produire des pertes de rendement attribuables à la concurrence des mauvaises herbes.

APPLICATIONS RÉCOMMANDÉES

PÉRIODE D'APPLICATION		
CULTURES/MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	REMARQUES
Blé de printemps Blé dur	1 feuille à 6 feuilles entières	1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles
Folle avoine (<i>Avena fatua</i>), Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)	1 feuille à 6 feuilles entières	1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles

DOSES D'APPLICATION			
CULTURE	MAUVAISES HERBES	DOSE	REMARQUES
Blé de printemps Y compris : blé de force roux de printemps, blé de printemps Canada Prairie, blé tendre blanc de printemps, blé extra fort et blé d'utilité generale Blé dur	Folle avoine et sétaire verte (millet sauvage)	43 g/ha (chaque sachet permet de traiter 4 hectares/10 acres)	Pour la suppression des populations de la folle avoine et de sétaire verte, appliquer l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF avec un agent tensio-actif jumelé à un herbicide pour mauvaises herbes à feuilles larges, lorsque la tige principale de la plus grande partie de la culture compte un minimum d'une feuille et un maximum de quatre feuilles, plus deux talles. La folle avoine ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles. La sétaire verte ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles.
	Sétaire verte (millet sauvage) SEULEMENT	21,5 g/ha (chaque sachet permet de traiter 8 hectares/20 acres)	

Le blé exposé à des sols gorgés ou saturés d'eau, à des températures extrêmes (grande chaleur ou gel), à la sécheresse, à une faible fertilité ou à une maladie des plantes au moment de l'épandage pourrait montrer des dommages inacceptables. Ces mêmes conditions peuvent réduire le degré de suppression des mauvaises herbes.

MÉLANGES EN CUVE

Pour une suppression à large spectre des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF doit être mélangé avec l'un des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges plus l'un des agents tensio-actifs indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour tous les produits d'association, lire et suivre le mode d'emploi, les doses, les précautions, la période d'application, les restrictions de nouvelles cultures, les délais d'attente avant le pâturage et les recommandations qui figurent sur les étiquettes des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges et des agents tensio-actifs.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS					
HERBICIDE D'ASSOCIATION POUR FEUILLES LARGES		DOSES PAR HECTARE DES HERBICIDES POUR FEUILLES LARGES par hectare	DOSE DE EVEREST SOLUPAK 70DF		AGENTS TENSIO-ACTIFS (0.25% v/v ou 0.25L/100L)
			Folle avoine Sétaire verte	Sétaire verte SEULEMENT***	
1	2,4-D Amine	Jusqu'à 560 g m.a./ha	43 g/ha	21,5 g/ha	Surf 92 Super Spreader LI 700® Agent Tensio-Actif Pénétrant Agral® 90 Ag-Surf
2	2,4-D Ester	Jusqu'à 560 g m.a./ha	43 g/ha	21,5 g/ha	Surf 92 Super Spreader LI 700® Agent Tensio-Actif Pénétrant Agral® 90 Ag-Surf®

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS *(continued)*

	HERBICIDE D'ASSOCIATION POUR FEUILLES LARGES	DOSES PAR HECTARE DES HERBICIDES POUR FEUILLES LARGES par hectare	DOSE DE EVEREST SOLUPAK 70DF		AGENTS TENSIO-ACTIFS (0.25% v/v ou 0.25L/100L)
			Folle avoine Sétaire verte	Sétaire verte SEULEMENT***	
3	**Ally® + 2,4-D Amine	5 ou 7,5 g/ha Ally + jusqu'à 560 m.a./ha - 2,4-D Amine	***43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
4	**Ally® + 2,4-D Ester	5 ou 7,5 g/ha Ally + jusqu'à 560 m.a./ha - 2,4-D Ester	***43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
5	Attain® (mélange en cuve herbicide)	0,6 L/ha Attain A + 1 L/ha Attain B	***43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
6	Buctril® M	1 L/ha	43 g/ha	21,5 g/ha	Surf 92 Super Spreader LI 700® Agent Tensio-Actif Pénétrant Agral® 90 Ag-Surf®
7	Curtail® M	1,5 – 2,0 L/ha	***43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
8	*DyVel®	1,25 L/ha	***43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
9	*DyVel® DS	850 mL/ha	***43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS *(continued)*

HERBICIDE D'ASSOCIATION POUR FEUILLES LARGES		DOSES PAR HECTARE DES HERBICIDES POUR FEUILLES LARGES par hectare	DOSE DE EVEREST SOLUPAK 70DF		AGENTS TENSIO-ACTIFS (0.25% v/v ou 0.25L/100L)
			Folle avoine Sétaire verte	Sétaire verte SEULEMENT***	
10	Estaprop®	1,75 L/ha	43 g/ha	21,5 g/ha	Surf 92 Super Spreader LI 700® Agent Tensio-Actif Pénétrant Agral® 90 Ag-Surf®
11	Express Pack®	10 g/ha Express + 0,625 L/ha 2,4-D	43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
12	Frontline™ 2,4-D Herbicide Mélange en réservoir	100 ml/ha Frontline 2,4-D A + 1.0 L/ha Frontline 2,4-D B	43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
13	Frontline™ Herbicide Mélange en réservoir	100 ml/ha Frontline A + 0.84 L/ha Frontline B	43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
14	MCPA Amine	Jusqu'à 560 m.a./ha	43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
15	MCPA Ester	Jusqu'à 560 m.a./ha	43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
16	Pardner®	1 L/ha	43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS *(continued)*

	HERBICIDE D'ASSOCIATION POUR FEUILLES LARGES	DOSES PAR HECTARE DES HERBICIDES POUR FEUILLES LARGES par hectare	DOSE DE EVEREST SOLUPAK 70DF		AGENTS TENSIO-ACTIFS (0.25% v/v ou 0.25L/100L)
			Folle avoine Sétaire verte	Sétaire verte SEULEMENT***	
17	Prestige® Herbicide Mélange en réservoir	0,8 L/ha Prestige A + 2,0 L/ha Prestige B	***43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
18	**Refine Extra® + 2,4-D Amine	20 g/ha Refine Extra + jusqu'à 560 m.a./ha - 2,4-D Amine	43 g/ha	21,5 g/ha	Surf 92 Super Spreader LI 700® Agent Tensio-Actif Pénétrant Agral® 90 Ag-Surf®
19	**Refine Extra® + 2,4-D Ester	20 g/ha Refine Extra + jusqu'à 560 m.a./ha - 2,4-D Ester	43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
20	*Target®	1 à 1,5 L/ha	***43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
21	Spectrum™ Herbicide Mélange en réservoir	100 ml/ha Spectrum A + 1.5 L/ha Spectrum B	43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
22	Thumper®	1 L/ha	43 g/ha	Ne pas utiliser	Surf 92 Super Spreader LI 700® Agent Tensio-Actif Pénétrant Agral® 90 Ag-Surf®

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (continued)

	HERBICIDE D'ASSOCIATION POUR FEUILLES LARGES	DOSES PAR HECTARE DES HERBICIDES POUR FEUILLES LARGES par hectare	DOSE DE EVEREST SOLUPAK 70DF		AGENTS TENSIO-ACTIFS (0.25% v/v ou 0.25L/100L)
			Folle avoine Sétaire verte	Sétaire verte SEULEMENT***	
23	**Unity® (herbicide mélange en cuve)	0,5 L/ha Unity EC + 10,6 m.a./ha Unity 75 WG	***43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DUR

	HERBICIDE D'ASSOCIATION POUR FEUILLES LARGES	DOSES PAR HECTARE DES HERBICIDES POUR FEUILLES LARGES	DOSE DE EVEREST SOLUPAK 70DF***		AGENTS TENSIO-ACTIFS (0.25% v/v ou 0.25L/100L)
			Folle avoine Sétaire verte	Sétaire verte SEULEMENT	
1	2,4-D Amine	420 g m.a./ha	43 g/ha	21,5 g/ha	Agral® 90 Ag-Surf®
2	2,4-D Ester	420 g m.a./ha	43 g/ha	21,5 g/ha	Agral® 90 Ag-Surf®
3	Frontline™ Herbicide Mélange en réservoir	100 ml/ha Frontline A + 0.84 L/ha Frontline B	43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®
4	Spectrum™ Herbicide Mélange en réservoir	100 ml/ha Spectrum A + 1.5 L/ha Spectrum B	43 g/ha	Ne pas utiliser	Agral® 90 Ag-Surf®

* Ce produit d'association peut réduire le degré de suppression de la folle avoine.

** L'ajout d'un second agent tensio-actif n'est pas nécessaire dans les mélanges en cuve de l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF avec Ally, Refine Extra et le mélange en cuve herbicide Unity. N'utiliser qu'un des agent tensio-actif recommandés sur l'étiquette de l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF, à une dose d'application de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de solution à pulvériser).

*** Appliquer la dose indiquée dans au moins 100 L d'eau à l'hectare (45L /acre ou 10 gallons/acre).

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Les sachets contenant l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF sont **hydrosolubles**, c'est à dire qu'ils se dissolvent complètement dans l'eau. Après avoir ouvert le sac extérieur, déposer le nombre requis de sachets non ouverts dans le réservoir de pulvérisation. Resceller le sac extérieur afin de protéger les sachets qui restent. Ne pas trop manipuler les sachets hydrosolubles ni les exposer à l'humidité car cela risque de provoquer leur rupture. Faire en sorte que les sachets ne soient pas mouillés avant le mélange de la solution de pulvérisation. Ne pas manipuler avec des mains mouillées.

ATTENTION : Ne pas utiliser les sachets avec de l'engrais liquide. Ne pas utiliser les sachets dans un mélange avec des produits qui contiennent du bore ou libèrent du chlore libre. La réaction entre les sachets hydrosolubles et le bore ou le chlore libre produit un plastique qui n'est pas soluble dans l'eau ou encore des solvants tels que le diesel, le kérosène, l'essence ou l'alcool.

S'assurer que le réservoir de pulvérisation est propre. Les filtres directs et les tamis de buse doivent être propres et comporter un maximum de 50 mailles.

1. Remplir le réservoir au tiers ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation ou de retour en cuve.
2. Déposer le nombre requis de sachets non ouverts d'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF, tel qu'indiqué à la section <<Doses recommandées>>, directement dans le réservoir de pulvérisation. Une agitation vigoureuse est nécessaire pour dissoudre l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF. Selon la température de l'eau et le degré d'agitation, les sachets devraient être complètement dissous en 5 à 10 minutes environ à partir du moment où ils sont déposés dans l'eau. Vérifier le fond du réservoir pour s'assurer que l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF est complètement dissout. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.
3. Ajouter l'herbicide pour mauvaises herbes à feuilles larges.
4. Ajouter l'agent tensio-actif, puis finir de remplir le réservoir du volume d'eau requis.

INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L/ha (22,5 à 45 L/acre ou 5 à 10 gallons/acres) – à moins d'autres indications à la section Herbicide d'association de cette étiquette - à une pression de 207 à 345 kPa (30 à 50 lb/po²) pour s'assurer d'un épandage approprié sur les mauvaises herbes. Les buses à jet plat de 80° ou de 110° sont recommandées pour un épandage optimal. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'équipement d'épandage à grosses gouttelettes. Les buses peuvent être orientées à 45° vers l'avant afin d'accroître la pénétration dans la culture et de favoriser un meilleur épandage sur les mauvaises herbes.

CULTURES ALTERNÉES

Les cultures suivantes peuvent être semées 11 mois après un épandage d'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF.

Zones de sol noir, brun foncé et gris forestier : blé de printemps, orge, canola, pois de plein champ*.

Zones de sol brun : blé de printemps.

Ou encore, les champs peuvent être mis en jachère d'été.

*Les pois de plein champ peuvent être cultivés l'année suivant un épandage d'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF dans les champs où les précipitations ont été normales ou supérieures (moyenne de 10 ans) au cours de la saison de croissance, et dont la teneur en matière organique est supérieure à 4 %, avec un pH inférieur à 7,5.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

1. Vider et rincer à fond le réservoir de pulvérisation, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre. Veiller particulièrement à bien éliminer les dépôts visibles.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et ajouter 1 % v/v (1 L/100L) d'ammoniaque à usage domestique. Faire circuler la solution de nettoyage dans les tuyaux, la rampe et les buses. Faire circuler pendant au moins 15 minutes. Rincer une fois de plus les tuyaux, la rampe et les buses, puis vider le réservoir.
3. Nettoyer les buses et les tamis dans un contenant séparé avec de l'eau et de l'ammoniaque.
4. Répéter l'étape numéro 2.
5. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
 - Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation à préserver, de puits ou d'autres sources d'approvisionnement en eau.
 - Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.
 - Vérifier l'étiquette des produits d'association pour obtenir les autres instructions de nettoyage.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF fait partie du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF et à d'autres herbicides contre la folle avoine du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par

prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF ou d'autres herbicides contre la folle avoine du groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Arvesta Corporation par téléphone à 1-866-761-9397.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

VÊTEMENTS PROTECTEURS

Lors de la manipulation (mélange et chargement) de l'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF, mettre une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.

Lire et suivre les précautions en matière de manipulation et les recommandations relatives aux vêtements protecteurs sur les étiquettes des produits d'association (herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges et agents tensio-actifs). Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe pas d'instructions du genre pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements et laver séparément.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide a pénétré, puis bien se laver et remettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un médecin ou un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**. Boire un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement en introduisant un doigt dans le fond de la gorge ou, si disponible, prendre du sirop d'ipéca à raison de 1 cuillerée à table (15 mL) suivi de 1 ou 2 verres d'eau. Si le vomissement ne se produit pas dans les 20 minutes, répéter la dose une nouvelle fois. Ne pas faire vomir ni faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

En cas de contact sur la peau : Se laver à fond avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

En cas de contact dans les yeux : Tenir les paupières écartées et rincer à grande eau pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si une irritation se produit.

En cas d'inhalation : Éloigner la personne incommodée du lieu d'exposition.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE

Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture destinée à la consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. L'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF n'est pas affecté par le gel; toutefois, les sachets hydrosolubles peuvent devenir fragiles et se casser s'ils sont manipulés brusquement lorsqu'ils sont gelés. Éviter les dommages physiques aux sachets hydrosolubles d'herbicide EVEREST SOLUPAK 70DF durant l'entreposage et avant de mélanger dans le réservoir de pulvérisation.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT

Suivre les mêmes précautions de sécurité que pour la manipulation du produit. Balayer le produit déversé, ramasser à l'aide d'une pelle et déposer dans un contenant pouvant être fermé hermétiquement. Si le déversement se produit sur un plancher ou une surface dure, laver avec de l'eau et du détergent, puis rincer. Si le déversement se produit sur le sol, ramasser la couche de sol contaminée par le produit. Si le produit est propre, il peut être utilisé; autrement, suivre les instructions d'ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

1. Une fois le sac extérieur vide, le rendre inutilisable.
2. Éliminer le sac extérieur conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

En cas d'urgence concernant un déversement, un incendie ou un empoisonnement d'importance, appeler CHEMTREC 24 heures sur 24 au numéro (703) 527-3887 ou 1-800-424-9300

EVEREST est une marque déposée de Arvesta Corporation.

SOLUPAK est une marque déposée de Bayer Inc. dont Arvesta Corporation est un usager inscrit.

ALLY, EXPRESS PACK et REFINE EXTRA sont des marques déposées de E.I. DuPont de Nemours & Co.

ATTAIN, CURTAIL et PRESTIGE sont des marques déposées de Dow AgroSciences.

BUCTRIL, PARDNER, THUMPER, UNITY sont des marques déposées de Rhône-Poulenc, Agrochimie, France dont Rhône-Poulenc Canada Ltée est un usager inscrit.

DYVEL est une marque déposée de BASF.

ESTAPROP est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

TARGET est une marque déposée de Novartis Protection des Cultures Inc.

AGRAL 90 est une marque déposée de Zeneca Ltd., Angleterre.

AG-SURF est une marque déposée de Interprovincial Cooperative Ltd.

LI 700 est une marque déposée de Loveland Industries Inc.

FRONTLINE et SPECTRUM est une marque déposée de Dow AgroSciences, LLC.